Département de Loire Atlantique

Commune de Vallet

Conseil municipal

du 12 novembre 2020

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers :	
en exercice :	29
présents	25
votants	28

PRESENTS
M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal – Mme CASCARINO Sophie– Mme CHIRAT Josette – Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand – Mme de BERNON Françoise –
M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel – M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice –
Mme BERNIER Nelly – Mme LENENEZE Tiphaine M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann – M. GIRARDI Fabrice –
M. FAVREAU Simon.

ABSENTS EXCUSES
M. COLAISSEAU Michaël (pouvoir à Mme NAUD Julie)
Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)
M. BUZONIE Ludovic

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour du conseil municipal est le suivant

1. **Décisions budgétaires** - Budget principal – Décision modificative n° 1
2. **Décisions budgétaires -** Budget annexe "Espace Culturel" – Décision modificative n° 1
3. **Documents budgétaires –** Rapport d'orientations budgétaires 2021
4. **Décisions budgétaires –** Cession d'immobilisations – Transfert de terrains du budget principal vers le budget annexe ZAC St Christophe
5. **Intervention économique –** Contrat "Cœur de bourg/Cœur de ville" – Demande de subvention au conseil départemental
6. **Cession** – La Pétinière – Mme FIORENCIS Laura – Mise à enquête publique
7. **Cession** – Bd d'Italie – SCI Les Jeannettes – Mise à enquête publique
8. **Marché à procédure adaptée** – Aménagement de la ZAC St Christophe/La Prestière **-** Attribution
9. **Voirie -** Les Corbeillères - Convention de partenariat dans le cadre d'acquisition immobilière entre la CCSL et la Ville de VALLET
10. **Convention** – Cep Party 2021 – Conventions avec les collectivités partenaires du festival
11. **Tarifs** – Cep Party 2021 – Fixation tarifs billetterie
12. **Convention -** Le Champilambart - Partenariat avec l'Harmonie de VALLET
13. **Le Champilambart -** Projet Culturel de Territoire (PCT)- Projet Krystal Mundi
14. **Ressources Humaines** – Tableau des effectifs – Modifications (création de poste)
15. **Recensement de la population municipale** – Agents recenseurs - Rémunérations
16. **Conseil des Sages –** Charte - Validation

Approbation du procès-verbal du 3 septembre 2020

Le procès-verbal du 3 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire informe le conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision 21-09-2020 du 29 septembre 2020

OBJET : Accompagnement de l'AURAN dans le cadre du programme partenarial de travail (PPT) 2021-2023

AUTORISATION de conclure et signer le devis d'accompagnement de l'AURAN dans le cadre du Programme Partenarial de Travail pour une mission d'étude stratégique et prospective sur l'organisation du développement de la commune de VALLET pour un montant total de 18 500 € HT.

Décision 22-10-2020 du 6 octobre 2020

OBJET : Contribution financière pour la réalisation de travaux de renforcement du réseau en eau potable – ZAC St Christophe/La Prestière – Phases A1 et A1 bis

AUTORISATION de conclure et signer le devis de travaux d'extension de l'eau potable avec Atlantic'Eau pour l'extension du réseau de l'opération ZAC St Christophe – Phases A1 et A1bis – pour un montant total de travaux estimé à 39 144.69 € HT à la charge de la commune.

Décision 23-10-2020 du 12 octobre 2020

OBJET : Convention mutualisation – Exercice des mandats locaux – Formation des élus

AUTORISATION d'approuver la convention de mutualisation de l'organisation des formations des élus sur le territoire de la communauté de communes Sèvre et Loire pour cette dernière et ses communes-membres, qui prévoit les modalités de mise en œuvre et de répartition financière.

Décision 24-10-2020 du 14 octobre 2020

OBJET : Aménagement Rue des Forges – Commande d'ensembles de costières

AUTORISATION de conclure et signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet l'acquisition de plusieurs ensembles de bordures spécifiques type costières avec la Sté ATECH de MAZIERES EN MAUGES (49) pour un montant total de 18 935.64 € HT.

Décision 25-10-2020 du 15 octobre 2020

OBJET : Acquisition logiciel pour les services techniques – Logiciel OpenGST – SARL NAUTILUX

AUTORISATION de conclure et signer le marché conclu de gré à gré ayant pour objet l'acquisition d'un logiciel avec différents types de modules avec la Sté NAUTILUX de NANTES (44) pour un montant total de 10 417 € HT.

Décision 26-10-2020 du 15 octobre 2020

OBJET : Evacuation et traitement des déchets de balayures – Service voirie

AUTORISATION de conclure et signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet l'évacuation et le traitement des déchets de balayures avec la Sté BRANGEON ENVIRONNEMENT de LA POMMERAIE (49) pour un montant total de 7 480.00 € HT.

Décision 27-10-2020 du 19 octobre 2020

OBJET : Fourniture et pose d'une fibre optique pour relier des bâtiments publics

AUTORISATION de conclure et signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet la fourniture et la pose d'une fibre optique pour relier des bâtiments publics avec la Sté INSTANT ELECTRONIQUE de LA CHAPELLE SUR ERDRE (44) pour un montant total de 11 167.56 € HT.

AFFAIRES FINANCIERES

1 – Décisions Budgétaires
Budget principal
Décision modificative n° 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget principal 2020 suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DM1
722 – Immobilisations corporelles	32 100
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	**32 100**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**32 100**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	DM1
60681 – Fournitures pour les travaux en régie	5 000
6135 - Locations mobilières	3 000
61551 - Entretien matériel roulant	3 500
617 - Etudes et recherches	18 500
6257 - Réceptions	-1 900
6262 - Frais de télécommunications	2 400
6281 - Concours divers	-2 150
011 – Charges à caractère général	**28 350**
73928 – Autres prélèvements pour reversement de fiscalité	16 600
014 – Atténuations de produits	**16 600**
6541 - Créances admises en non-valeur	4 000
6558 - Autres contributions obligatoires	15 900
6574 – Subv. fonct. associations et personnes privées	-1 450
65 – Autres charges de gestion courante	**18 450**
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	1 000
66 – Charges financières	**1 000**
022 - Dépenses imprévues	-32 300
022 – Dépenses imprévues	**-32 300**
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**32 100**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	DM1
024 - Produits des cessions d'immobilisations	7 050
024 - Produits des cessions d'immobilisations	**7 050**
1323 – Départements	29 165
13 – Subventions	**29 165**
1641 – Emprunts en euros	-325 715
16 – Emprunts et dettes assimilées	**-325 715**
238 - Avances versées sur commandes immo. corporelles	47 360
041- Opérations patrimoniales	**47 360**
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**-242 140**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DM1
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	39 300
0003 – Hôtel de Ville	**39 300**
2313 - Constructions	-170 000
0004 – Ateliers municipaux	**-170 000**
2313 - Constructions	-100 000
0005 – Bâtiments divers	**-100 000**
2188 - Autres immobilisations corporelles	-75 000
0008 – Police municipale et sécurité routière	**-75 000**
2031 – Frais d'études	-50 000
0013 – Nouveau groupe scolaire	**-50 000**
2313 - Constructions	-19 100
0040 – Salles de sports	**-19 100**
238 - Avances versées sur commandes immo. corporelles	27 000
0064 – Réserves foncières	**27 000**
2188 - Autres immobilisations corporelles	-41 000
2312 - Agencements et aménagements de terrains	-3 000
0065 – Espaces verts urbains	**-44 000**
2041511 - GFP rat : Bien mobilier, matériel	70 200
204 – Subventions d'équipement versées	**70 200**
2312 - Agencements et aménagements de terrains	3 000
2313 - Constructions	29 100
040 – Opérations d'ordre entre sections	**32 100**
21538 - Autres réseaux	47 360
041 – Opérations patrimoniales	**47 360**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**-242 140**

2 – Décisions Budgétaires
Budget annexe "Espace Culturel"
Décision modificative n° 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget annexe de l'espace culturel 2020 suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DM1
7061 – Recettes de la billetterie	-7 000
7062 – Recettes de la billetterie enfants	-14 635
70831 – Recettes bar	-2 360
70832 – Location de salles	-6 950
70 – Vente de produits…	**-30 945**
747 – Subventions des collectivités territoriales	1 000
7483 – Subventions du Département	1 500
7488 – Autres subventions	7 000
74 – Subventions d'exploitation	**9 500**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**-21 445**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	DM1
6041 - Achats de spectacles	-26 245
60631 - Fournitures de produits d'entretien ménage	-600
60681 - Achats de boissons	-500
6135 - Locations mobilières	-5 000
61521 - Bâtiments publics	-2 000
62381 - Frais de publicité	-1 900
62382 - Diverses animations et ateliers	1 900
6257- Réceptions	-2 000
627 - Services bancaires et assimilés	1 400
6281 - Concours divers (cotisations)	-1 000
6288 - Autres	21 000
011 – Charges à caractère général	**-14 945**
6218 - Autres personnels extérieurs	-500
6411 - Salaires, appointements, commissions de base	-1 700
012 – Charges de personnel	**-2 200**
651 - Redevances pour concessions, brevets, etc.	-4 300
65 – Autres charges de gestion courante	**-4 300**
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**-21 445**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DM1
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	8 800
21 – Immobilisations corporelles	**8 800**
2313 - Constructions	-8 801
23 – Immobilisations en cours	**-8 801**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	**1**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**0**

3 – Documents Budgétaires

Rapport d'orientations budgétaires 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2021. Le rapport d'orientation budgétaire est consultable sur le site de la ville (www.vallet.fr).

4 – Décisions budgétaires

Cession d'immobilisations

Transfert de terrains du budget principal vers le budget annexe ZAC St Christophe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE TRANSFERER du budget principal vers le budget annexe « ZAC multi-sites St Christophe et La Prestière » les parcelles ci-après pour un total de 10 707 m² valorisées au prix de 13,85 €/m² :

Parcelle	Superficie	en m2	Valeur	N° immo	Catégorie immo
AY 341	6a53	653	9 044,05 €	01i366	2111
AY 349	10a85	1 085	15 027,25 €	01IM000007	2112
AY 359	0a77	77	1 066,45 €	01i572	2111
AY 342	1a12	112	9 376,45 €	08IM000064	2111
AY 798	5a65	565			
AY 343	1a64	164	2 271,40 €	01i602	2111
AY 344	2a43	243	3 365,55 €	01i603	2111
frais AY 343-344				01i370	2111
AY 345	3a78	378	5 235,30 €	01i561	2111
AY 346	1a44	144	1 994,40 €	01i565	2111
AY 348	1a48	148	2 049,80 €	01i566	2111
AY 347	1a24	124	1 717,40 €	02IM000044	2111
AY350	13a28	1 328	18 392,80 €	01i540	2111
AY 351	5a92	592	8 199,20 €	01i560	2111
AY 352	4a38	438	6 066,30 €	01i619	2111
AY 353	6a03	603	8 351,55 €	08IM000079	2111
AY 354	7a83	783	10 844,55 €	01i601	2111
AY 355	3a94	394	5 456,90 €	08IM000011	2111
AY 356	4a30	430	5 955,50 €	08IM000070	2111
AY 357	1a39	139	1 925,15 €	01i573	2111
AY 360	0a61	61	844,85 €	01i574	2111
AY 358	1a45	145	2 008,25 €	07IM000023	2111
AY 363	1a70	170	2 354,50 €	01i938	2111
AY 364	7a00	700	9 695,00 €	10IM000022	2111
AY 405	4a30	430	5 955,50 €	01i811	21318
AY 743	1a70	170	2 354,50 €	10IM000117	2111
AY 797	1a64	164	2 271,40 €	01i559	2111
AY 1015	4a67	467	6 467,95 €	01i462	2115
TOTAL		**10 707**	**148 291,95 €**		

5 – Intervention économique
Contrat Cœur de bourg/Cœur de ville
Demande de subvention au Conseil Départemental

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature auprès du département afin d'inscrire la ville de Vallet dans le dispositif « cœur de ville-cœur de bourg »,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier spécifique pour chaque opération entrant dans ce cadre,

DE SOLLICITER le soutien technique et financier du département au titre du contrat « cœur de ville – cœur de bourg »,

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

6 – Cession
La Pétinière
Mme FIORENCIS Laura – Mise à enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

DE DONNER un avis favorable au principe de vendre à Mme FIORENCIS Laura, domiciliée 101 La Pétinière à VALLET, une partie de la parcelle cadastrée section AI n°96, d'une surface d'environ 70 m², (la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage) classée en zone Nh1 au PLU, sous réserve du déplacement effectif, hors emprise privée, du poteau électrique situé actuellement sur la parcelle cadastrée section AI n°96 - étant entendu que ces frais seront totalement à la chage de l'acquéreur Mme FIORENCIS Laura).

DE FIXER le prix à 100 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de Mme FIORENCIS Laura.

DE DIRE :
- qu'une consultation publique de 15 jours aura lieu en Mairie afin de recueillir l'avis de la population sur ces opérations,
- que l'avis sera publié sur le panneau d'affichage de l'Hôtel de Ville et par les moyens habituels de publication municipale,
- qu'à l'issue de la consultation, le conseil municipal sera sollicité afin qu'il décide ou non du déclassement de la voirie et de la vente d'une partie du domaine communal.

7 – Cession
Boulevard d'Italie
SCI Les Jeannettes représentée par M. SAUZEREAU Alain
Mise à enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

DE DONNER un avis favorable au principe de vendre à La SCI Les Jeannettes représentée par M. SAUZEREAU Alain, domicilié 5 Chemin des Rivières 44190 CLISSON, la parcelle cadastrée section ZS n°263, sise Les Grandes Jeannettes à VALLET, d'une superficie de 355 m², classée en zone UB au PLU.

DE DIRE que cette cession pourra avoir lieu sous réserve **:**
- du respect du certificat d'urbanisme,
- de la délivrance du permis d'aménager purgé de tout recours (sans possibilité de modificatif)
- de la possibilité d'accès et de desserte pour les usagers de l'hôtel-restaurant Le Don Quichotte
- de l'obtention d'un prêt pour l'acquisition de la parcelle et la réalisation des voiries et viabilisation des lots

DE FIXER le prix à 150 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de La SCI Les Jeannettes représentée par M. SAUZEREAU Alain.

DE DIRE :
- qu'une consultation publique de 15 jours aura lieu en Mairie, afin de recueillir l'avis de la population, sur ces opérations,
- que l'avis sera publié sur le panneau d'affichage de l'Hôtel de Ville et par les moyens habituels de publication municipale,
- qu'à l'issue de la consultation, le conseil municipal sera sollicité afin qu'il décide ou non du déclassement de la voirie et de la vente d'une partie du domaine communal.

MARCHÉS PUBLICS

8 - Marché à procédure adaptée
Aménagement de la ZAC Saint Christophe/La Prestière
Attribution

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ATTRIBUER les marchés publics d'aménagement de la ZAC St-Christophe suivants :

- **LOT 1 :** Voirie Assainissement à l'entreprise BLANLOEIL ;
- **LOT 2** : Réseaux divers à l'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES ;
- **LOT 3** : Aménagements paysagers et mobilier à l'entreprise ID VERDE.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés et tout document y afférent avec les entreprises suivantes :

- Entreprise BLANLOEIL pour un montant de 735 058,79 € HT pour le lot 1 ;
- Entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES pour un montant de 138 964,80 € HT pour le lot 2 ;
- Entreprise ID VERDE pour un montant de 341 080,29 € HT pour le lot 3.

VOIRIE

9 – Voirie
Les Corbeillères
Convention de partenariat dans le cadre d'acquisition immobilière entre la communauté de communes Sèvre et Loire et la commune de Vallet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'AUTORISER le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention de partenariat entre la communauté de communes dans laquelle les parties s'entendent pour l'achat des parcelles cadastrées section YW n° 16 et 51 (pour partie) et sur lesquelles passent les réseaux d'eau potable et eaux usées, la création d'une division parcellaire, la création de servitudes et la prise en charge financière à parts égales de l'opération.

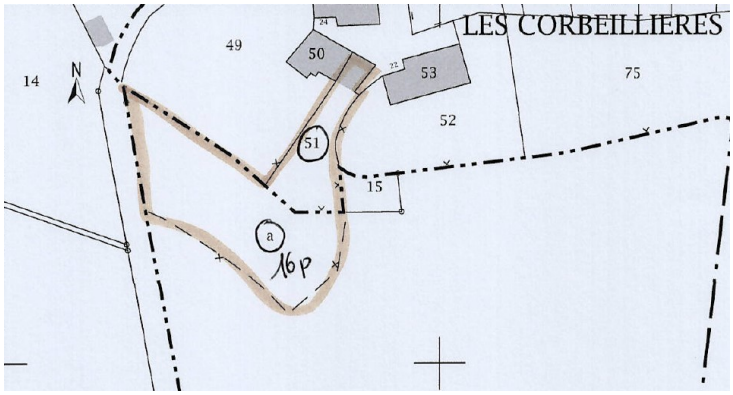

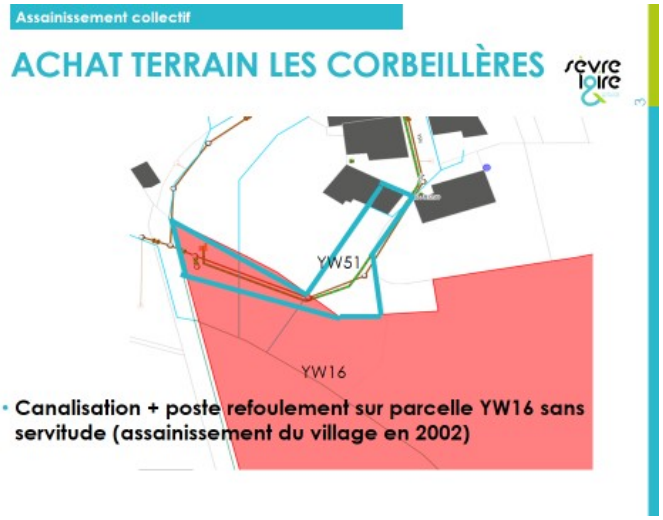

CULTURE

10 – Convention
Cep Party 2021
Conventions avec les collectivités partenaires du festival

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE VALIDER les conventions à conclure avec les communes de Boussay/Clisson/St Julien de Concelles/Divatte sur Loire et la communauté d'agglo Clisson, Sèvre et Main pour l'organisation du festival Cep Party 2021

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit contrat et à prendre les mesures d'application nécessaires.

11 – Tarifs
Cep Party 2021
Fixation tarifs billetterie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE FIXER les tarifs de la billetterie comme suit :

Cep Party en famille :
- 6 € par enfant des centres de loisirs du Vignoble Nantais – Gratuité pour les accompagnateurs.
- 6 € Tarif plein / 4 € Tarif passeport (à partir de 3 spectacles)
- 8 € Tarif plein / 6 € Tarif Passeport (à partir de 3 spectacles) pour le dimanche 18 avril 2021 à 16h : « dimanche en fête »

Journée à destination des professionnels (jeudi 15 avril 2021) :
- 6 € par place de spectacle pour la seule journée du 15 avril 2021

Atelier parents/enfants :
- 5 € par participant

12– Convention
Le Champilambart
Partenariat avec l'Harmonie de VALLET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

D'APPROUVER la convention de partenariat avec l'Harmonie de Vallet pour l'organisation de concerts au Champilambart et/ou sous chapiteau.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre les mesures d'application nécessaires.

13 – Projet Culturel de Territoire
Le Champilambart
Projet Krystal Mundi

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE VALIDER le Projet Krystal Mundi

D'AUTORISER, Monsieur Le Maire à signer les conventions liées au projet avec les différents partenaires

DE PRENDRE EN CHARGE les dépenses liées au projet selon le budget prévisionnel ci-après,

DE SOLLICITER les subventions/participations que la ville peut solliciter selon le budget prévisionnel ci-après **:**

BUDGET CONCERT KRYSTAL MUNDI - LE 12 DECEMBRE 2020			
DEPENSES		**RECETTES**	
Cachet Concert	1 900,00 €	Billetterie	1 820,00 €
Frais d'accueil (dont Harmonie)	1 000,00 €	MDLA (60 %)	1 410,00 €
Droits d'auteur / Sacem	250,00 €	Ville de Vallet	920,00 €
Coût technique (sous chapiteau)	1 000,00 €		
	4 150,00 €		**4 150,00 €**
BUDGET RESIDENCE/ACTION CULTURELLE/COMMANDE KRYSTAL MUNDI - SAISON 2020/2021			
DEPENSES		**RECETTES**	
Master Class/répétitions harmonie Vallet + Clés en fête + Ecoles de musique Vallet et Divatte	3 547,00 €	PCT	1 736,00 €
Commande musicale	3 000,00 €	MDLA	1 500,00 €
		Ecoles de musique	900,00 €
Frais administratifs compagnie	400,00 €		
		CCSL	1 311,00 €
		DRAC	1 500,00 €
	6 947,00 €		**6 947,00 €**

PERSONNEL COMMUNAL

14 - Ressources Humaines
Tableau des effectifs
Modifications
Création de poste

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE CREER 1 poste au tableau des effectifs du personnel de la commune de VALLET, à compter de ce jour :

●Filière culturelle

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps complet

DE MODIFIER en conséquence**,** le tableau des effectifs du personnel de la commune de VALLET, comme suit, à compter de ce jour :

TABLEAU DES EFFECTIFS

TEMPS COMPLET	Autorisés au 01-10-20	Autorisés au 12-11-20	Pourvus au 01-10-20	Pourvus au 12-11-20
Directeur Général des services / Attaché principal	1	1	1	1
Attaché principal	1	1	1	1
Directeur Artistique de l'Espace Culturel / Attaché	1	1	1	1
Attaché	2	2	1	1
Rédacteur principal 2cl	3	3	3	3
Rédacteur	2	2	2	2
Adjoint administratif principal 1ère classe	6	6	6	6
Adjoint administratif principal 2ème classe	8	8	8	8
Adjoint administratif	4	4	3	3
Sous total 1	**28**	**28**	**26**	**26**

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 01-10-20	Autorisés au 12-11-20	Pourvus au 01-10-20	Pourvus au 12-11-20
Adjoint administratif principal de 2ème classe 34/35	1	1	1	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe 28/35	2	2	2	2
Adjoint administratif 28/35	3	3	1	1
Adjoint administratif 15/35	1	1	1	1
Sous total 2	**7**	**7**	**5**	**5**

TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	**35**	**35**	**31**	**31**

TEMPS COMPLET	Autorisés au 01-10-20	Autorisés au 12-11-20	Pourvus au 01-10-20	Pourvus au 12-11-20
Directeur des Services Techniques/Ingénieur Principal	1	1	1	1
Technicien principal de 1ère classe	2	2	2	2
Technicien principal de 2ème classe	2	1	1	1
Technicien	1	0	0	0
Agent de maîtrise principal	2	2	2	2
Agent de maîtrise	2	2	2	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	5	5	5	5
Adjoint technique principal de 2ème classe	9	7	6	6
Adjoint technique	16	16	15	15
Sous total 1	**40**	**36**	**34**	**34**

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 01-10-20	Autorisés au 12-11-20	Pourvus au 01-10-20	Pourvus au 12-11-20
Adjoint technique principal de 2ème classe 28/35	2	2	2	2
Adjoint technique principal de 2ème classe 25/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 30/35	2	2	2	2
Adjoint technique territorial 28/35	6	6	5	5
Adjoint technique territorial 25/35	4	4	4	4
Adjoint technique territorial 21,5/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 21/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 17,5/35	5	5	4	4
Adjoint technique territorial 15/35	3	3	3	3
Adjoint technique territorial 13/35	2	2	2	2
Adjoint technique territorial 15/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 15/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 15/35	2	2	2	2
Sous total 2	**31**	**31**	**29**	**29**

TOTAL FILIERE TECHNIQUE	**71**	**67**	**63**	**63**

TEMPS COMPLET	Autorisés au 01-10-20	Autorisés au 12-11-20	Pourvus au 01-10-20	Pourvus au 12-11-20
Brigadier-Chef principal	3	3	3	3
Brigadier	1	1	1	1

TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE	4	4	4	4

TEMPS COMPLET	Autorisés au 01-10-20	Autorisés au 12-11-20	Pourvus au 01-10-20	Pourvus au 12-11-20
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	1	1	1	1
Sous total 1	1	1	1	1

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 01-10-20	Autorisés au 12-11-20	Pourvus au 01-10-20	Pourvus au 12-11-20
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe 28/35	1	1	1	1
Sous total 2	1	1	1	1

TOTAL FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	2	2	2	2

TEMPS COMPLET	1	1	1	1
Assistant d 'Enseignement Artistique Principal 2ème classe				
Direction	0	1	0	0
Sous total 1	0	1	0	0

TEMPS NON COMPLET		Autorisés au 01-10-20	Autorisés au 12-11-20	Pourvus au 01-10-20	Pourvus au 12-11-20
Assistant d 'Enseignement Artistique Principal 2ème classe					
Violon et chorale	10,5/20	1	1	1	1
Direction	9,5/20	1	1	1	1
Assistant d 'Enseignement Artistique					
Formation musicale, percussions brésiliennes, cornemuse, animations scolaires	17,34/20	1	1	1	1
Piano	11,5/20	1	1	1	0
Piano	6,5/20	1	1	0	1
Piano	5,5/20	1	1	0	1
Batterie et percussions	11,5/20	1	1	0	1
Batterie et percussions	10,5/20	1	1	1	0
Violoncelle	8/20	1	1	1	1
Flûte traversière	7/20	1	1	1	0
Flûte traversière	4,5/20	1	1	0	1
Clarinette	5,5/20	1	1	1	1
Trombone-Tuba	5/20	1	1	1	1
Guitare + direction	11,5/20	1	1	1	1
Guitare	6/20	1	1	1	1
Saxophone, atelier jazz	6,5/20	1	1	0	1
Saxophone, atelier jazz	5,5/20	1	1	1	0
Trompette	4/20	1	1	1	1
Accordéon, éveil et FM	5/20	1	0	0	0
Accordéon, éveil et FM	2,5/20	1	1	1	0
Technique vocale, chorale ados et enfants	9/20	1	1	0	1
Technique vocale, chorale ados et enfants, éveil et IMS	8/20	1	1	1	0
IMS et éveil	7,46/20	1	1	0	1
Sous total 2		23	22	15	16
TOTAL FILIERE CULTURELLE		23	23	15	16

Suppression de poste

Création de poste

DIVERS

15 -Recensement de la population municipale
Agents recenseurs
Rémunération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE CHARGER le Maire de la préparation et de l'organisation des opérations relatives à la campagne de recensement de la population sur la commune de Vallet,

D'AUTORISER le Maire à procéder au recrutement des agents recenseurs.

DE FIXER la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- **1.20 €** par feuille de logement
- **1.75 €** par bulletin individuel
- **80.00 €** (40 € X 2) pour les deux demi-journées de formation
- **40.00** € pour la tournée de reconnaissance
- Prime de **50 €** si 60 % des feuilles de logement sont remplies sur internet dans les 15 premiers jours de la collecte (soit au 04/02/2021 inclus)
- Prime de **50 €** si entre 80 % et 100 % de feuilles de logement sont remplies au final sur internet
- Prime de **100 €** si 98 % à 100 % de feuilles de logement enquêtées ont été obtenus après avoir mis en œuvre tous les moyens de recherches et d'information.
- **30.00 €** de carburant pour les districts en agglomération et en périphérie (districts n°11-27-33-43-44-45-46)
- **100.00 €** de carburant par district situé hors agglomération (districts 13-35-36-38-39-40-41-47)
- **50.00 €** de carburant par district recensé par un même agent recenseur :
  - ➔ districts 28 et 42 : soit 100 €
  - ➔ districts 37 et 49 : soit 100 €
  - ➔ districts 48 et 50 : soit 100 €

DE DIRE :

➲ que la dotation forfaitaire, versée par l'Etat au titre du recensement 2021, d'un montant de 16 085 euros sera inscrite au budget de l'année 2021,

➲ que les sommes nécessaires seront inscrites au budget de l'année 2021 pour couvrir les dépenses liées à la rémunération des agents recenseurs.

D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

16 –Conseil des Sages

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la charte du conseil des Sages modifiée en son article 3 rédigé ains :

Le conseil des Sages est ouvert à tout citoyen retraité, pré-retraité sans activité professionnelle, indépendant de toute responsabilité politique ou syndicale, ne détenant pas de poste de présidence d'une association à vocation communale, qui s'inscrit dans une volonté d'être acteur de la cité et citoyen à part entière. L'âge minimum, fixé par la municipalité, ne peut être inférieur 60 ans et le nombre de participants sera ***de 13 personnes minimum et 17 maximum****.*

Après avoir présenté les dates à retenir et constatant que l'ordre du jour était épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 40.